



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire du 3 août 2020 le règlement suivant :

N° 1180-2020 Règlement visant certaines activités problématiques au havre du Bic

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT

L'assistant-greffier
Julien Rochefort-Girard